ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème legislature

Question N° : 13587	De **M. Fabrice Brun** (Les Républicains - Ardèche)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Solidarités et santé	**Ministère attribuataire** > Solidarités et santé

Rubrique >professions de santé	**Tête d'analyse** >Situation des aides-soignants	**Analyse** > Situation des aides-soignants.

Question publiée au JO le : **23/10/2018**

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des aides-soignants. Les personnels du secteur de l'aide aux personnes âgées, qui se sont largement exprimés les 30 janvier et 15 mars 2018, mettent en avant les conditions de vie difficiles de nombreuses personnes âgées pensionnaires d'EHPAD. La préoccupation principale des aides-soignants est de pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions. Les aides-soignants n'ont de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur les sous-effectifs par rapport au nombre de patients à charge, les difficultés qui en résultent à mettre en place dans les EPHAD de véritables « lieux de vie » pour les résidents et des rémunérations peu élevées au regard de leurs responsabilités et disponibilité. Par ailleurs, la mesure numéro 40 du plan santé 2022, présentée en septembre 2018, prévoit l'amélioration des conditions de reclassement des aides-soignants, accédant, dans le cadre de la promotion professionnelle, au grade d'infirmier. Cette mesure, qui ne concerne qu'une minorité d'aides-soignants, si elle ouvre une perspective à certaines, ne doit pas occulter les efforts d'amélioration nécessaires des conditions de travail de cette profession dans son ensemble. Il lui demande de lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour améliorer les conditions de travail des aides-soignants. Par ailleurs, il lui demande si elle peut lui donner des précisions sur la mise en œuvre de la mesure 40 du plan santé 2022.